

Règlementation des cosmétiques

Non éligible CPF

La réglementation des cosmétiques et des produits naturels

OBJECTIFS

Pour toute mise sur le marché d'un cosmétique, le fabricant est soumis à différents textes réglementaires en France et en Europe. Si le produit contient des ingrédients naturels, il a la possibilité de se conformer à différents référentiels pour se démarquer de la concurrence.

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Identifier les textes réglementaires qui concernent les cosmétiques en France et en Europe
- Définir si le produit est concerné par le Protocole de Nagoya
- Différencier les exigences du Référentiel COSMOS et celles de la norme ISO 16128
- Réaliser une veille.

PROGRAMME

La Règlementation

- Le texte européen
- Le DIP
- REACH

Les Ingrédients Naturels

- Le Protocole de Nagoya
- Protection des espèces
- Référentiel COSMOS
- Norme ISO 16128

La veille

- Les brevets
- La veille (concurrence, marché...)

LES + DE LA FORMATION

Apporter des bases scientifiques pour comprendre et améliorer la l'utilisation des huiles végétales

VOTRE RESPONSABLE FORMATION ET ANIMATRICE

Céline BERGER | HELIANTERRA

Tél. 06 77 41 76 85 | c.berger@helianterra.com

Formatrice Professionnelle d'Adultes

10 ans d'expérience en laboratoire de Recherche & Développement dans la mise au point d'ingrédients cosmétiques à base de plantes et titulaire du Titre Professionnel de Formateur Professionnel d'Adultes

PUBLIC

Toute personne désirant identifier les réglementations des cosmétiques et différencier les référentiels

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

MODALITÉS Distanciel

PARCOURS DURÉE

3h30 | 0,5 jour

DATES

A définir

ACCESSIBILITE PMR | PSH

Nous contacter pour des solutions adaptées

TARIF

400€ Net de taxe

Offre standard par stagiaire

Hors frais de déplacement et réservation de salle
Helianterra est membre de Calad'Impulsion Formation, certifié Qualiopi

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes expositive, interrogative
Exposé théorique - Support projeté - présentation de documents écrits

SUIVI ET EVALUATIONS

Evaluation des acquis par un quiz
Evaluation à chaud via un questionnaire de satisfaction
Evaluation à froid à 3 mois après la formation

Attestation de formation

Plus d'informations | calad-impulsion-formation.fr

CBR-2404-IPEV